L'Ancette de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 19 JANVIER 1893.

PETITES ANNONCES.

PERDU.

PERDUE—Une pendule en un appareil de la grandeur d'une pièce de 50 cts. Le nom R W Bowling est gravé sur un des côtés. Elle sonne à cette adresse. Une trouvera une petite récompense en la rapportant à

R. W. BOWLING,
13 janv—12 18 19 Magazine St.

DEMANDES.

On demande des calculeurs ; 22 rue Bourbon.
11 janv—2f

A VENDRE.

UNE personne, se retirant des affaires, désire vendre sa épicerie. S'adresser à Mme Marie Abadie, St-Philippe et St-Claude.
9jan—7f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Catharine M. Grimes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 35,921.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
12 jan—12 16 21

Succession de Ferdinand A. Ernest.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,085—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qui existent pour lesquelles le compte provisoire, présenté par Mme Mary Glean Millemberger, exécutrice testamentaire dans la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
11 jan—11 14 20 Greffier.

Succession de Alexander Misenflet et Mansfield.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,797—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qui existent pour lesquelles le compte final présenté par John R. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
4 janv—4 7 13 Greffier.

Succession de Edwin A. Smith et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,686—Division E —Attendu que Leander J. Lessley a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de la dite défunte ; et Mme Hortense Smith, épouse de dit Edwin A. Smith, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
9jan—5 10 14 Greffier.

Succession de Thomas Robinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,281—Division B. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte provisoire présenté par William W. Fulton, administrateur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
4 jan—4 7 13 Greffier.

Succession de James Ottoson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,396—Division C —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
11 jan—11 14 20 Greffier.

Succession de Mme Harriet Ruth Ashby.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 37,390—Division A. —Attendu que James H. Ashby a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de la dite défunte, Mme Harriet Ruth Ashby, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
5jan—5 10 14 Greffier.

Succession de Mme Veuve Elizabeth Brandaver, née Weiss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,691—Division C. —Attendu que Mme Augusta Gabert épouse du Dr H. A. Gabert, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Veuve Elizabeth Brandaver, décédée intestat ; avis est donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
8 jan—3 7 13 Greffier.

Succession de Robert H. Tilford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,643—Division C. —Attendu que Mme Mary Tilford, née Clark, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert H. Tilford, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
5 jan—5 10 14 Greffier.

Succession de Mme Elizabeth McConnell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,661—Division B—Attendu que Eugène McConnell a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Elizabeth McConnell, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
6 jan—6 11 15 Greffier.

Succession de Louis Schwartz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,417—Division C —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
5 jan—5 10 14 Greffier.

Succession de Christoph Ehlers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,661—Division E— Attendu que John R. Vinet, administrateur général, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Christoph Ehlers, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
11 jan—11 14 20 Greffier.

Succession de Mme Veuve Rosalie Bonnecaze, née Bonnecaze.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,686—Division E. —Attendu que Mme Rosalie Bonnecaze a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Veuve Rosalie Bonnecaze, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
11 jan—11 14 20 Greffier.

Succession de Mme Harriet Ashby.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,390—Division A. —Attendu que James H. Ashby a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de la dite défunte, Mme Harriet Ruth Ashby, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
4 janv—4 7 13 Greffier.

Succession de Mme Veuve Elizabeth Brandaver, née Weiss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,691—Division C. —Attendu que Mme Augusta Gabert épouse du Dr H. A. Gabert, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Veuve Elizabeth Brandaver, décédée intestat ; avis est donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
8 jan—3 7 13 Greffier.

Succession de Robert H. Tilford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,643—Division C. —Attendu que Mme Mary Tilford, née Clark, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert H. Tilford, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
8 jan—6 10 14 Greffier.

Succession de Mme Elizabeth McConnell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,661—Division B—Attendu que Eugène McConnell a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Elizabeth McConnell, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
6 jan—6 11 15 Greffier.

Succession de Louis Schwartz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,417—Division C— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
5 jan—5 10 14 Greffier.

Succession de Christoph Ehlers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,661—Division E— Attendu que John R. Vinet, administrateur général, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Christoph Ehlers, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
11 jan—11 14 20 Greffier.

Succession de Mme Veuve Rosalie Bonnecaze, née Bonnecaze.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,686—Division E. —Attendu que Mme Rosalie Bonnecaze a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Veuve Rosalie Bonnecaze, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
11 jan—11 14 20 Greffier.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 11 JANVIER—CLASSE No 109
Tirage de 6 heures P. M.

43	21	1	53	5	34	16	32	49	45	20	3	27	33

Nos tirages et dessins, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

Et, témoignage sans opposans nous signons.

Ce 11e janvier 1893—6 heures P. M.
J. A. A. ROUMENS,
DAN. A. WILSON,
Commissaires.

Les plans de nos tirages publiés journellement dans tous les journaux donnent toute satisfaction.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribués.

A L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa Franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire immense.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages de chaque mois (un chaque mois dans les huit mois de l'année, et sont tous lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Remboursés depuis vingt ans, par intégrité de nos tirages et le prompt et exact des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous désignons, par les présentes, que nous soussignés à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à en certifier, exacts nous jugeons à-propos de nos signatures.

Commissaires.

Il Nous soussignés Banque et Banquiers paierons tous les billets gagnés dans les tirages de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

E. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank
P. LANAUX, Pres., State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Pres., Union Nat. Bank
CARL KOHN, Pres., Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE 30,000

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 7 FEVRIER 1893

GROS LOT:

$75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de...	20,000.....	20,000
1 Lot de...	10,000.....	10,000
2 Lots de..	5,000.....	5,000
2 Lots de..	2,500.....	5,000
5 Lots de..	1,000.....	5,000
25 Lots de..	300.....	7,500
100 Lots de..	200.....	20,000
100 Lots de..	100.....	10,000
500 Lots de..	50.....	25,000
500 Lots de..	40.....	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, soit.....	$10,000
100 Lots de	$60.....	6,000
100 Lots de	$40.....	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20, soit.....	$19,980
999 Lots de	$20.....	19,980

3,434 Lots se montant à..... $969,460

PRIX DU BILLET:

Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPÉCIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES.

Sur lequel on nous paiera tous les frais et nous noyons d'avance les frais d'express sur le BILLET et les LISTES DE LOTS envoyés à nos correspondants.

Adresse à
PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, La.

Donner l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les billets.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités importantes. Le tirage se fera vendu, par Express, sous grande mesure.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, dont fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En substance un fait et de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le billet soit daté à la Nouvelle Orléans ; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle Orléans ; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président ; qu'il contienne avec les signatures des Commissaires, MM. G. T. BEAUREGARD, J. A. MARLY et W. L. CABELL, ayant assez la garantie de quatre Banques Nationales, pour l'encaissement de fonds, chèque d'entre, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a trois systèmes infâmes et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs refusent de donner leurs noms et adresses, et ne veulent pas donner l'adresse de leurs agences, et ne peuvent donner aucune garantie. Ne prenez pas les BILLETS DE LOTERIES DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'argent, si le vendeur ne donne pas de bonnes garanties.

Etat ermoririel

—DE LA—

Banque Nationale Germania

A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le mardi 31 décembre 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes.....	$1,311,927 50
Surtirages.....	25,850 00
Banc des Etats-Unis pour garantie de la circulation.....	50,000 00
Autres actions et bons.....	29,996 08
Dû par des agents de réserve.....	11,062 68
Dû par des banques et banquiers	62,066 82
Maison de banque, meubles et installations.....	115,500 00
Dû par trésorerie des Etats-Unis à pour cent montant du fonds de rédemption.....	2,250 00
Chèques compilant sur des banques locales.....	$136,628 25
Monnaie courante.....	6,622 00
Billets legal tender et or.....	$62,440 00
Rejetons, nickels et cents.....	16,615 70— 579,305 95
	$2,140,554 03

PASSIF.

Capital payé.....	$300,000 00
Fonds de surplus.....	200,000 00
Profits nets divisés.....	61,154 33
Dividendes. 8 pour cent par action, déclaré le 30 courant.....	12,000 00
Dividendes non réclamés.....	1,095 00
Billets en circulation.....	41,995 00
Dépôts individuels.....	1,348,363 28
Dû aux banques et banquiers.....	14,326 42
Bills payables.....	60,000 00
Billets re-escomptés.....	100,000 00
	$2,140,554 03

J. C. DENIS, Président.
J. L. BRUCHEZ, Caissier.

1er jan—2 fém

MUNN & CO. PATENTS IN NEW YORK

After Forty years' experience in the Patent business, MUNN & CO. continue to act as Solicitors for inventors, the publishers of the Scientific American, and the most extensive patent agency in the world. They have prepared and prosecuted over One Hundred thousand applications for patents, caveats, trade-marks, copyrights, etc., for the United States, Canada, England, France, Germany, and all other countries. They maintain the oldest, largest, and most influential Scientific paper in the world, and their facilities are unequaled by those of any other agency.

Every patent obtained through MUNN & CO. is brought prominently before the public by a free insertion in the Scientific American, the widely circulated and splendidly illustrated weekly paper, which is regularly on sale on all the principal railroads of the United States and Canada. Any person who has made a new discovery or invention can ascertain, free of charge, whether a patent can probably be obtained by writing to MUNN & CO. A pamphlet, containing the necessary directions for obtaining patents, with the cost, and how it is apportioned, sent free. Also a catalogue of mechanical and scientific books sent free. Patents are obtained on the best terms. A specialty is made of the business of examining into the novelty of inventions, and rendering opinions as to infringements, free of charge. All business intrusted to MUNN & CO. is done with special care, with promptness, and at reasonable rates. Address MUNN & CO., Office of the Scientific American, 361 Broadway, New York.

Handbook about patents sent free.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le sixième district.

John E. Breaux versus Thomas Kearns ; No 37,342.

John E. Breaux versus Thomas Kearns ; No 37,343.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—En vertu de deux writs de saisie et vente, les deux à moi adressés par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Ecosse St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 25 janvier 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine pièce ou portion de terre et ses dans le sixième district de cette ville, dans l'ancienne Fauxbourg Marigny, mesurant 27 pieds 7 pouces de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, et bornée du côté de l'amont par la propriété de Mme Veuve Jacques Dumont, du côté d'aval par la propriété de Mme Veuve Jacques Dumont, du côté d'aval par la propriété de Mme Veuve Jacques Dumont, du côté d'aval